

RÈGLEMENT

26^e CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Article 1 : Objet du concours

Le concours des « Maisons Fleuries » placé sous le signe des fleurs et de l'environnement, a pour objectif de favoriser le fleurissement, l'embellissement du cadre de vie communal. Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir la « main verte ». Il suffit d'un peu d'imagination, de goût, de quelques graines, des plantes et de l'eau. La nature se chargera du reste. Ce concours est libre, gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune à l'exception des élus et des membres du jury. Chaque participant à ce concours contribue par cette action à améliorer la qualité de vie dans sa commune, son esthétique et par conséquent l'accueil réservé à ses visiteurs. L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 2 : Inscription

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune à raison d'une seule inscription par foyer et par catégorie. Au bout de 2 victoires consécutives, le lauréat sera classé dans la catégorie «hors concours» et se verra la possibilité de participer au jury s'il le souhaite. **Pour vous inscrire, il suffit de remplir le bulletin ci-joint et de l'envoyer par courriel (mariepierre.pioli@ville-boves.fr) ou de le déposer en mairie avant le 30 juin 2025.** Ne peuvent concourir :

- Les membres du jury et leur famille.
- Les membres du conseil municipal et les membres directs de leur famille vivant sous le même toit.

L'inscription s'effectuera en mairie.

Article 3 : Composition du jury

Le jury est composé d'habitants de la commune.

Article 4 : Passage du jury

Le jury ainsi désigné parcourt le territoire de la commune durant le mois de juillet lors d'un seul passage.

Article 5 : Photos

Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement, prises à partir de la voie publique, apparaissent dans le « Boves Actus », sur le site internet communal, sur les réseaux sociaux et dans la presse.

Article 6 : Les prix

Votre présence est obligatoire lors de la remise des récompenses.